

Publié le 5 février 2016

Vous avez un projet d'investissement ? L'UE a un portail

Si le Plan Juncker en était l'aspect le plus visible et le plus débattu, la Commission européenne avait affiché, dans son règlement sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques, un projet plus large. Elle revient donc avec un Portail européen de projets d'investissement.



Considérant qu'il est indispensable de mobiliser davantage d'investisseurs extérieurs, ce portail public prendra la forme d'une "réserve" de projets et permettra aux promoteurs de projets établis dans l'Union européenne de présenter leurs initiatives à des **candidats investisseurs** du monde entier.

Le portail sera composé d'une base de données contenant les fiches de projets, d'une carte interactive des projets et d'un répertoire interactif.

Pour être admis, le projet candidat devra remplir plusieurs critères :

- représenter un montant d'au moins **10 millions d'euros**, - relever de l'un des domaines prioritaires de l'UE (recherche et développement, développement du secteur de l'énergie, développement des infrastructures et des équipements de transports, soutien financier aux entreprises de moins de 3 000 salariés, développement et déploiement des TIC, protection de l'environnement et utilisation efficace des ressources, la promotion du capital humain, de la culture et de la santé), - commencer dans les **3 ans** après le dépôt de candidature.

Le portail sera officiellement lancé à la fin du mois de février. Cependant, il est déjà possible de soumettre un projet, moyennant une participation comprise entre 100 et 250 euros en remplissant le **formulaire [ci-joint](#)** et en le renvoyant à l'adresse suivante : **eipp-project@ec.europa.eu**

À télécharger

- [eipp_project_form_en.pdf](#)